

à la tête de Sommières. Une vi-  
dourlade - politique - l'empor-  
tera quelque temps plus tard  
lui aussi.

Ce dernier a déposé une  
plainte, peu de temps après  
les élections municipales,  
pour "mise en danger de la vie  
d'autrui et faux et usage de

faux". Madeleine Solignac et  
Olivier Jeanne ont donc com-  
paru hier devant le tribunal  
correctionnel de Nîmes.

Six jours après son inaugu-  
ration, la passerelle s'est dé-  
crochée alors que des em-  
ployés communaux se trou-  
vaient sur le ponton. Aucun  
l'accord d'une commission,

partie civile, quant à elle, n'a  
demandé qu'un euro symboli-  
que de dommages et intérêt.

Une drôle d'affaire donc à  
l'arrière goût plus politique  
que judiciaire. Il faudra atten-  
dre le 25 mai pour connaître  
la décision du tribunal. •

Laure DUCOS

# MIDI LIBRE (NÎMES) 24-3-2007

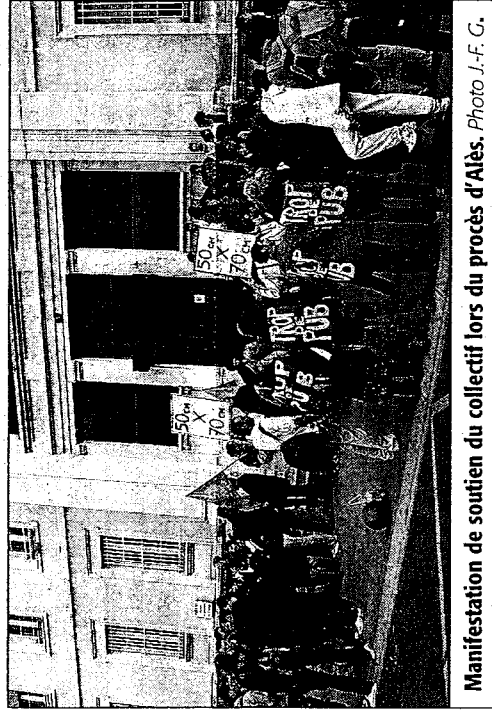
## Amende avec sursis pour les barbouilleurs de pub

Les deux militants du Collectif  
des débouloonneurs ont été  
condamnés à 200 € d'amende  
avec sursis par le tribunal cor-  
rectionnel d'Alès. Le délibéré  
a été rendu hier dans cette af-  
faire qui avait été jugée le  
9 mars.

François Jourde et Sara Mar-  
tinez étaient poursuivis pour  
avoir barbouillé de peinture  
un grand panneau publicitaire  
à Anduze en mai 2006.

Une action « militante » qui  
avait pour objectif d'interpel-  
ler l'opinion publique sur  
« l'agression » que représen-  
tent les publicités, selon le col-  
lectif qui réclame que les an-  
nonceurs respectent la loi.

Me François Roux avait de-  
mandé au tribunal de pronon-  
cer une relaxe dans ce dos-  
sier, invoquant notamment  
l'état de nécessité, tous les  
moyens ayant été utilisés pour  
faire cesser ces situations ju-  
gées comme « abusives et illé-  
gales », par le collectif.



Manifestation de soutien du collectif lors du procès d'Alès. Photo J.-F. G.

Il s'agissait du troisième pro-  
cès suite à une action des Dé-  
boulonneurs. Le tribunal de  
Montpellier avait déjà pronon-  
cé une peine de 200 € d'amende  
avec sursis pour des faits si-  
milaires tandis que celui de Pa-  
ris avait condamné un militant  
à 1 € symbolique.

Confiant dans cette évolu-  
tion de la justice, le collectif  
espérait désormais que le tri-  
bunal d'Alès franchirait une  
nouvelle étape en prononçant  
la relaxe des deux prévenus.  
Ce qui n'a pas été le cas. Par  
ailleurs, les magistrats ont at-  
tribué 1 274 € de dommages

intérêts aux trois parties civili-  
les à la suite de la dégradation  
des publicités à Anduze. « On  
nous demande de payer des  
dommages à des annonceurs  
qui sont en infraction », dé-  
nonçait hier François Jourde.

Le collectif regrette aussi  
que le tribunal n'ait pas voulu  
« entendre que nous étions en  
état de légitime réponse », ex-  
plique François Jourde.  
« C'est un blocage incroyable  
du système démocratique.  
Tout le monde reconnaît que  
les annonceurs sont dans l'illé-  
galité mais rien n'est fait  
alors que 40 % des panneaux  
sont en infraction. Nous  
avons déposé des plaintes  
contre ces publicités qui sont  
des endroites interdites. »  
Le collectif a annoncé qu'il  
poursuivait son combat. De  
nouvelles opérations étaient  
prévues en France ces  
jours-ci. •

T. Dg.

## Remoullins Collision blessé à l'entrée d'

Hier, vers 15 h 30, à l'entrée de Rem-  
oullins, hauteur de la clinique psychiatrique  
entre une camionnette et un motard  
cui vers le centre hospitalier de Bi-  
piers de Fourmès.

## Les Salles-du-Gardon d'une arme un groi

Un homme de 60 ans a eu un diffé-  
rent de jeunes qui circulaient en cycl-  
don. Le sexagénaire a finalement me-  
fusil.

Après l'avoir identifié, les gendarmes  
terpellé hier et ont saisi à son domici-  
ra convoqué au tribunal correctionnel

## Lunel-Viel Rapide ca d'un magasin de vi

Jeudi dans la soirée, la boutique de  
depuis peu à Lunel-Viel, a été la cib-  
vitrée du magasin, situé au sein de  
de rue, n'a pas résisté à l'assaut d'  
sont servis d'une poutre en bois tro-  
porte.

Malgré l'alarme, les cambrioleurs o-  
de vêtements et de dessous féminin  
sont arrivés sur place vers 21 h 30.  
Par précaution, une grille a été posé-  
ment l'entrée de la boutique.

## SANI

Samedi 24 mars  
Région nîmoise

Médecins. Tous secteurs : ☎ 15. Saint-Gill  
Pharmacies. Tous secteurs : ☎ 15.  
Vétérinaire. Vidourle : ☎ 04 67 86 21 31.

## Urgences à Nîmes

Médecin généraliste de garde : de 8 heures  
médecin traitant ou généraliste de proximité  
SOS médecins, Nîmes 24 h / 24 ☎ 0820 33  
124 a, impasse des Acacias, du lundi au ven-  
las samedi dimanche et jours fériés de 9 h.

Samedi 24 & dimanche 25 mars 2007  
LE LIONS CLUB